

L'amendement 001 a été créé pour mettre à jour :

- Critères d'évaluation technique

Sous 4.1.1.1 – Critères d'évaluation technique MC-2, LA PARTIE EN ROUGE A ÉTÉ AJOUTÉE

MC-2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il peut fournir jusqu'à 30 chambres individuelles et 35 25 chambres doubles répondant aux exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux, article 2.3, Chambres individuelles et chambres doubles, pour les dates prévues indiquées à l'annexe A, Énoncé des travaux, tableau 1a – Hébergement.</p> <p>Pour démontrer la conformité à ce critère, le soumissionnaire doit fournir, au moment du dépôt de sa soumission, un plan dans lequel il décrit comment il :</p> <p>a) Génera les arrivées et les départs; Toutes les chambres doivent être non-fumeurs; b) Fournira des chambres individuelles avec une salle de bain privée comprenant au moins une toilette, un lavabo et une douche; c) Fournira une clé pour chaque chambre occupée. La porte d'accès doit pouvoir se verrouiller de l'intérieur de façon à empêcher une ouverture lorsque la chambre est occupée; d) Offrira un service quotidien de nettoyage des chambres, ce qui comprend le passage de l'aspirateur, la désinfection, le balayage, l'époussetage, tous les planchers et la salle de bain chaque jour; e) Fournira un accès Wi-Fi à l'usage du personnel des FAC; f) Fournira le chauffage et la climatisation.</p>		
------	--	--	--

Sous 4.1.1.1 – Critères d'évaluation technique MC-2, LA PARTIE EN ROUGE A ÉTÉ RETIRÉE

MC-2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il peut fournir jusqu'à 30 chambres individuelles et 35 25 chambres doubles répondant aux exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux, article 2.3, Chambres individuelles et chambres doubles, pour les dates prévues indiquées à l'annexe A, Énoncé des travaux, tableau 1a – Hébergement.</p> <p>Pour démontrer la conformité à ce critère, le soumissionnaire doit fournir, au moment du dépôt de sa soumission, un plan dans lequel il décrit comment il :</p> <p>a) Génera les arrivées et les départs; Toutes les chambres doivent être non-fumeurs; b) Fournira des chambres individuelles avec une salle de bain privée comprenant au moins une toilette, un lavabo et une douche; c) Fournira une clé pour chaque chambre occupée. La porte d'accès doit pouvoir se verrouiller de l'intérieur de façon à empêcher une ouverture lorsque la chambre est occupée; d) Offrira un service quotidien de nettoyage des chambres, ce qui comprend le passage de l'aspirateur, la désinfection, le balayage, l'époussetage, tous les planchers et la salle de bain chaque jour; e) Fournira un accès Wi-Fi à l'usage du personnel des FAC; f) Fournira le chauffage et la climatisation.</p>		
------	--	--	--

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.